



Flash Aiguillon

S.C.A.P.I.A.D.
Société Coopérative Apicole
de l'Abeille Dauphinoise

Organe de liaison des adhérents de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère
N° 220 – Juillet / Août 2015 – 21^{ème} année

La S.C.A.P.I.A.D.,
c'est une équipe
de bénévoles à
votre disposition
et à votre écoute
lors de vos achats
de matériel
apicole. Mais,
c'est également
une ambition de
mettre à votre
disposition,
pendant toute
l'année, du
matériel apicole
ayant le meilleur
rapport qualité /
prix.

Mot du Président

- La miellée liée au châtaignier est terminée et les sources de nectar vont petit à petit s'amenuiser d'autant que les fortes chaleurs s'installent. Si vous avez installé des hausses sur vos ruches, le moment est venu de récolter votre part « du butin ».

La récolte du miel à partir des cadres du corps de ruche ne fait pas partie des bonnes pratiques apicoles, même si cela peut être tentant de le faire si aucune hausse n'a été installée sur les ruches ou dans le cas où les abeilles n'ont pas déposé de miel dans les hausses installées.

- La récolte, à savoir la récupération de l'ensemble des hausses, doit être réalisée avant la fin du mois de juillet. Au-delà, cela est possible mais problématique. La plupart des sources de nectar étant taries, les butineuses deviennent agressives avec un comportement pillard plus marqué.

- En terme de bonnes pratiques apicoles, deux méthodes douces de récupération des cadres de hausses sont à votre disposition. Il en existe d'autres, mais l'Abeille Dauphinoise ne souhaite pas les promouvoir car elles peuvent altérer l'image du miel auprès des consommateurs (un aliment naturel !) et les apiculteurs sont les protecteurs des abeilles. Ces méthodes sont la récupération (1) des cadres, un par un ou (2) de la hausse entière par la pose au préalable, d'un chasse abeilles.

- Afin que les différentes opérations se déroulent correctement, il est souhaitable d'être à deux (efficacité et rapidité), de choisir une journée chaude et calme en évitant les jours d'orage et de vent et d'intervenir à mi-journée (une grande partie des butineuses à l'extérieur de la ruche). Rappelez-vous que malgré l'utilisation de ruches en bois et autres matériels et de la terminaison d'abeille domestique pour *Apis mellifica*, nous n'avons pas dépassé le stade de cueilleur de miel et nous allons ponctionner une partie du stock de miel que les abeilles ont récolté pour l'hiver.

- Pour la première méthode, sortez les cadres, les uns après les autres, brossez les avec douceur pour chasser toutes les abeilles et déposez les dans une hausse vide, posée soit sur la ruche voisine, soit sur un support afin que les cadres récupérés ne soient pas en contact direct avec le sol. N'oubliez pas de (1) disposer d'un seau d'eau pour plonger les morceaux de cire avec du miel que vous dégagerez lors des différentes manipulations, (2) recouvrir la hausse et (3) enfumer modérément la ruche.

Zone Industrielle Sud - 28, rue du Béal
38400 SAINT-MARTIN-D'HERES
Téléphone : 04.76.25.07.09 – Fax : 04.76.25.61.23
e-mail : abeille.dauphinoise@gmail.com
site : www.abeille-dauphinoise.fr

Les bénévoles de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat
d'apiculture de l'Isère et de la S.C.A.P.I.A.D. vous
accueillent toute l'année, les lundis (de 17 à 19
heures), les mercredis (de 14 à 19 heures) et les
vendredis (de 14 à 16 heures).

Pour le développement et la défense de l'Apiculture durable

● Pour la seconde méthode, vous interviendrez deux fois à 48 heures d'intervalle. La première intervention consiste à poser entre la ruche et la première hausse, une planche avec un chasse abeilles, dispositif permettant aux abeilles de descendre dans la ruche mais ne leur permettant pas de remonter. Les hausses peuvent être ainsi récupérées sans abeille.

S.C.A.P.I.A.D.

Jours d'ouvertures au jour le jour & Services

● Votre coopérative apicole, la S.C.A.P.I.A.D., ouvre ses locaux les lundis (de 17 à 19 heures), les mercredis (de 14 à 19 heures) et les vendredis (de 14 à 16 heures) pour les mois de juillet et de septembre et seulement les mercredis (des 14 à 19 heures) au mois d'août selon le calendrier suivant :

- les lundis 20, mercredi 22 et vendredi 24 juillet,
- les lundis 27, mercredi 29 et vendredi 31 juillet,
- le mercredi 5 août,
- le mercredi 12 août,
- le mercredi 19 août,
- le mercredi 26 août,

- les mercredi 2 et vendredi 4 septembre,
- les lundis 7, mercredi 9 et vendredi 11 septembre,
- les lundi 14, mercredi 16 et vendredi 18 septembre.

● Si vous ne pouvez pas vous déplacer jusqu'au magasin de la coopérative, vous pouvez commander et récupérer votre commande auprès de nos dépositaires :

- Yves ORSALDO (04.76.67.96.72) - Voiron
- André MUET (04.74.93.08.74) – Nord-Isère,
- Eric PERRET (04.76.35.03.75) – Saint-Marcellin
- Frédéric CHAUD (06.08.85.93.34) pour les cantons de La Mure, Valbonnais et de Corps,
- Bernard EMEL (04.76.34.62.93) ou "Les pouces vertes" (04.76.34.33.87) pour les 3 cantons du Trièves.
- La S.C.A.P.I.A.D. vous propose à la location, un extracteur. Pour toute information sur sa disponibilité et les conditions de location, veuillez prendre l'attache de la coopérative.

Assemblée générale de la S.C.A.P.I.A.D.

Travaux et délibérations

● Les travaux de la première assemblée générale (vendredi 26 juin à 19 heures) n'ont pas été ouverts puisque le quorum n'a pas été atteint (la moitié des associés-coopérateurs doivent être présents ou représentés)

Conformément aux statuts, une seconde assemblée générale (vendredi 26 juin à 19 heures 10) a pu délibérer valablement (plus de référence à un quorum). 28 associés-coopérateurs sont présents et 39

représentés.

● Le rapport moral 2014 a été adopté à l'unanimité après que plusieurs questions aient été posées : Qu'est qu'une coopérative ? Qu'est qu'un associé-coopérateur ? A quel moment et comment devient-on associé-coopérateur ? Quel est le montant de la part sociale ? Y-a-t-il une solidarité entre les associés-coopérateurs ?

Afin que l'ensemble des associés-coopérateurs disposent de la même information, il a été décidé qu'un numéro du Flash-Aiguillon soit consacré aux réponses à ces différentes questions.

● En ce qui concerne le rapport financier et les comptes 2014, ces derniers se sont limités à la présentation des grandes masses du compte d'exploitation.

En effet, l'expert-comptable de la coopérative n'a pas encore finalisé l'ensemble des comptes. Une assemblée générale sera convoquée lors de l'automne pour validation des comptes et du rapport financier.

● L'assemblée générale a renouvelé un tiers du conseil d'administration, conformément aux statuts. Cela concernait les mandats de Michel ANDRES, Gérard DODE et Jean-Yves MANCHON.

Ont été élus pour 6 ans, Jean-Philippe AH-KIEM (apiculteur à Montferrat), Gérard DODE (apiculteur à Saint-Egrève) et Jean-Yves MANCHON (apiculteur à Meylan).

● La présentation et la validation du projet d'achat d'un bâtiment pour les activités de la coopérative correspondaient au dernier point inscrit à l'ordre du jour.

Le projet est présenté par Joël CAROLLO, directeur de la coopérative : bâtiment de plein pied (de plus de 300 m²) avec des bureaux à l'étage (environ de 80 m²) sur la commune de POISAT (à 500 mètres du bâtiment actuel) et qui nous serait cédé pour la somme de 220.000 € par la municipalité de POISAT.

Des aménagements devront être réalisés afin que le bâtiment puisse répondre aux besoins de la coopérative (au rez de chaussée) et de l'Abeille Dauphinoise (1^{er} étage).

L'assemblée générale valide à l'unanimité le projet d'achat et accepte toujours à l'unanimité, que le projet (achat et aménagement) soit financé par un prêt de 230.000 € sur une durée de 20 ans.

Si vous souhaitez qu'une information soit connue, faites-nous la parvenir avant la fin de chaque mois et nous l'intégrerons dans le Flash-Aiguillon du mois suivant.

Le comité de lecture « Flash-Aiguillon » est constitué des membres du bureau de l'Abeille Dauphinoise – Syndicat d'apiculture de l'Isère